

CONSEIL GÉNÉRAL D'ALLAMAN
PROCÈS-VERBAL de la séance du lundi 8 décembre 2025
à 18h30 à la Grande Salle - Allaman
Présidence : M. Frédéric Baumgartner

Monsieur le Président Frédéric Baumgartner souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil général du mois de décembre. Comme d'habitude, la séance est enregistrée afin de permettre la rédaction du procès-verbal et de faciliter le travail de la secrétaire. Il espère que chacun a reçu les documents nécessaires et a pu prendre connaissance des sujets qui seront abordés.

1. Appel :

Sont présent (e) s : Frédéric Baumgartner, Hansueli Brunner, Marthe Cauderay, Stéphanie Chamberod Tognet-Bruchet, Marie-Françoise Croutaz, Olivier Croutaz, Xavier Croutaz, Joseph Da Silva, Christian Dubey, Michel Erb, Katia Etter, Vincent Fontaine, Claudia Guex, Kim Hysek, Daniel Jaquet, Roswitha Kreil Magnin, Adrien Martin, Charles Nappez, Thomas Perrot, Corinne Pomport, François Pomport, Naïa Pomport, Tosca Pomport, Rose Raton, Olivier Rey, Denise Rey, Corinne Schär, Denis Éric Scherz, François Theintz, Baptiste Tognet-Bruchet, Sandrine Verardo, Pia Catia Vonlanthen, Quentin Vontobel, Dagmar Zahorova

Sont excusé(e) s : Manon Bourcoud, Frédéric Clerc, Michel Cornaz, Michel Delévaux, Lara Dizerens, Joëlle Dubey, Julie Fuchs, Alain-Paul Gilson, Carole Gilson, Guy Marmet, Sandrine Nappez, Antoine Perrot, Pina Giuseppina Principe, Océane Schanz, Vladimir Schanz, Gisèle Sonnard

Sont absent (e) s : Jacques De Siebenthal, Sébastien Hassler, Marie Jolicoeur Clerc, Sylvie Theintz

L'appel confirme la présence de 31 membres actuels du Conseil, sur un total de 53. Le quorum est atteint et le Conseil peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis, la séance est ouverte.

2. Approbation de l'ordre du jour

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du 6.10.2025
4. Assermentations éventuelles de nouveaux membres

5. Communications du Président
6. Communication de la Municipalité
7. Préavis no 7/2025 Budget 2026
8. Nomination d'un suppléant/e à la commission de recours
9. Propositions individuelles et divers

Vote : L'ordre du jour est accepté à l'unanimité

3. Approbation du procès-verbal du 6.10.2025

M. Adrien Martin : fin de la page 63, les services de l'État ont reçu la réponse au début du mois d'octobre, et non à la fin du mois d'octobre.

M. Denis Éric Scherz : fin de la page 68, toute modification ou adaptation nécessite l'accord du canton et le travail préparatoire se fait en collaboration avec les services appropriés du canton est non pas avec la banque cantonale.

Vote : Le procès-verbal est accepté à la majorité, une abstention

4. Assermentations éventuelles de nouveaux membres

M. Krattinger Serge Philippe se présente pour être assermenté en tant que membre du Conseil général. L'assemblée est priée de se lever. Sa candidature est valable. Après lecture du serment à l'article 9 de la Loi sur les Communes par le Président, ce dernier promet et, est assermenté sous les applaudissements.

5. Communications du Président

Concernant le rapport de commission, il est bien précisé que les signatures relatives aux commissions doivent être apposées exclusivement par les membres titulaires, et non par les membres suppléants. En effet, les suppléants disposent uniquement d'un droit de consultations. Tant qu'aucun membre de la commission ne s'est désisté et ne dispose par conséquent d'un pouvoir décisionnel individuel, les membres ne sont pas habilités à signer les documents concernés.

Dates des prochains Conseils pour l'année 2026 : le 16 mars 2026, le 15 juin 2026, le 5 octobre 2026 et le 7 décembre 2026.

M. le Président Frédéric Baumgartner réitère, comme annoncé lors du dernier Conseil, qu'il ne se représentera pas pour la prochaine législature. Il sera dès lors nécessaire de désigner un ou une successeur-e afin d'assurer la continuité de cette fonction.

6. Communication de la Municipalité

M. Colin Compondu – Syndic, Administration générale, aménagement du territoire, finances

Mise à l'enquête public Mobimo : une autorisation préalable d'implantation concernant la parcelle n° 91 située au-dessus de la gare a été mise à l'enquête du 19 novembre au 18 décembre 2025. Elle porte sur l'implantation des bâtiments, les surfaces, les hauteurs et les affectations. Les bâtiments d'habitation projetés sont concernés.

Mise à l'enquête public PACom : le plan d'affectation communal est soumis à une enquête complémentaire du 24 novembre au 23 décembre 2025. Les modifications portent exclusivement sur l'ancienne zone de camping, reclassée en zone de protection de la nature et du paysage.

Jardin du château Rochefort : la modification (zone agricole réaffectée en zone de bâtiments anciens) a été abandonnée en raison de l'absence de projet concret.

Port à sec : la modification du règlement, visant l'implantation éventuelle d'une pêcherie ou d'un local pour les pêcheurs a également été refusée pour les mêmes motifs.

Les éventuelles oppositions seront traitées à l'issue des enquêtes. Le plan d'affectation communal sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil général avant transmission au département cantonal compétent pour validation définitive.

Interface voyageurs de la gare d'Allaman : une étude préliminaire est menée conjointement avec la Commune d'Aubonne concernant les aménagements de transports publics et de mobilité douce aux abords de la gare.

Les aménagements situés au nord de la gare ont été soumis à un examen préalable des services cantonaux. Les retours sont attendus d'ici la fin de l'année. Une séance d'information publique est prévue le 5 février 2026, suivie d'une mise à l'enquête publique de 30 jours portant uniquement sur les plans d'aménagement. L'approbation des plans est envisagée au printemps 2026. Les crédits de réalisation feront l'objet de décisions ultérieures.

Le coût global du projet est estimé à environ CHF 10 millions, dont environ CHF 2 millions à la charge d'IKEA. Des subventions cantonales et fédérales sont envisagées, sans confirmation à ce stade.

Éclairages publics : des travaux sont en cours, notamment à la place de la Croix.

Grande École : le projet de restructuration nécessite la réalisation d'une étude historique du bâtiment, exigée par les services des monuments historiques, ce qui entraîne un allongement du calendrier.

Mme Evelyne Erb – Vice-Syndique, sécurité publique, domaines & espaces verts, communication, RP

Travaux forestiers : une séance s'est tenue en juillet avec les services cantonaux compétents (services forestiers, faune, nature, pêche) afin d'identifier les abattages nécessaires. Sur le chemin menant à l'embouchure, plusieurs arbres instables, soutenus les uns par les autres, ont été identifiés. Les travaux d'abattage ont été réalisés en novembre, certains arbres étant tombés spontanément entre-temps en raison de l'état des sols. D'autres arbres ont été identifiés pour un abattage futur, notamment dans la zone forestière de l'Abbaye, avec deux grands sujets concernés. Les interventions seront planifiées en fonction de l'évolution de la situation.

Canal d'évacuation : des problèmes d'érosion ont été constatés le long du canal d'évacuation des eaux claires, notamment en raison des crues successives. L'érosion latérale des berges présente un risque pour les usagers du chemin adjacent.

Une visite sur site a permis d'évaluer les solutions possibles. L'utilisation du béton étant exclue, il est envisagé de laisser la partie terminale du canal à l'état naturel. Les travaux pourraient être réalisés dans le cadre du projet de renaturation de l'Armary, prévu au printemps prochain, afin de bénéficier de synergies. Des mesures provisoires de sécurité (panneaux d'avertissement et rubalise) ont été mises en place afin de prévenir les promeneurs.

Frelon asiatique : bien que la période ne soit pas encore la plus propice, la Municipalité rappelle l'importance du signalement des nids de frelons asiatiques. Les nids peuvent être annoncés à l'adresse officielle indiquée par les services cantonaux.

Il est recommandé de ne pas intervenir soi-même en cas de découverte d'un nid, en raison des risques encourus.

Manifestations de fin d'année : le Noël des enfants aura lieu le samedi 13 décembre à 11 h00 ; la population est cordialement invitée à y participer.

M. Patrick Guex – Municipal, écoles, cohésion sociale, église et culte

Noël des enfants : la manifestation aura lieu comme les années précédentes. En raison du succès rencontré, l'horaire est maintenu à 11 h00. A cette occasion, le Père Noël sera présent avec son sapin de Noël.

Noël à l'église : la célébration se tiendra le lundi 15 décembre à 19 h00, en présence de la diacre Mme Sonia Thuégaz. Le thème retenu cette année est le sapin de Noël. Une vidéo sera projetée en lien avec le récit proposé dans le cadre de la célébration.

Mme Mireille Aguirre – Municipale, bâtiments communaux, et locations de salles, développement durable, sociétés locales

Nouveau règlement : un règlement relatif à la location des salles communales est proposé. Il poursuit un double objectif : d'une part, générer des recettes pour la commune et d'autre part, favoriser les habitants. A cet effet, le projet prévoit

l'introduction de tarifs différenciés selon que les utilisateurs sont domiciliés dans la commune ou à l'extérieur. Il vise également à encourager les locations de longue durée par la mise en place de tarifs dégressifs. Le règlement détaillé est disponible sur le site internet de la commune.

M. Jacques Cauderay – Municipal, routes, services industriels, SDIS

Préavis 3-2025 : l'installation des luminaires à la porte d'entrée du Signal ainsi que certains aménagements aux arrêts de bus restent à réaliser. Pour ces derniers, la Municipalité a décidé d'attendre l'issue d'un vote à venir.

Plan financier : le crédit accordé de CHF 750'000.- a donné lieu à des travaux pour un montant de CHF 700'000.-, factures provisionnées comprises. Le solde non utilisé s'élève à CHF 50'000.-.

Trois oppositions : émanant de deux citoyens dans le cadre du projet d'aménagement des accès et des arrêts de bus ont été déposées dont une concernant la porte d'entrée du Château, une seconde concernant la porte d'entrée du Signal et la troisième concernant les arrêts de bus.

La procédure légale a été respectée et les opposants ont été reçus dans les délais.

Porte d'entrée du Château : la Municipalité a supprimé une chicane située au nord, à proximité de l'arrêt de bus. A la suite de cette modification, l'opposant a retiré son opposition.

Porte d'entrée du Signal : la Municipalité a accepté une modification proposée par l'opposant. Malgré cette adaptation, celui-ci n'a toujours pas retiré son opposition.

Les arrêts de bus : l'opposition avait pour objectif principal de ralentir l'avancement des travaux. L'opposant a également refusé de retirer son opposition.

Les deux dernières oppositions ont été levées par la Municipalité à la fin du mois de juillet. Les délais de recours ont pris fin mi-septembre, sans qu'un recours ne soit déposé. Les travaux ont dès lors pu reprendre et les ouvrages sont actuellement en cours de réalisation.

Le traitement administratif des trois oppositions a engendré les coûts suivants : CHF 300.- pour la commune CHF 2'500.- pour le bureau d'ingénieurs. Soit un total de CHF 3'850.- correspondant à environ CHF 1'300.- par opposition, montant qui était prévu dans le préavis.

En revanche, la suspension et le report des travaux consécutifs aux oppositions ont engendré des surcoûts non prévus : CHF 8'000.- pour le génie civil et CHF 7'500.- pour le bureau d'ingénieurs, soit un total de CHF 15'500.- supplémentaires à la charge du projet.

Place entrée Nord : le passage a été élargi afin de permettre l'accès aux éco-points sans manœuvres sur la place, dans un souci de fluidité et de sécurité du trafic. Un aménagement provisoire, autorisé par la DGNR (direction générale de la nature et du paysage), a été installé dans la petite rue afin d'en réduire l'attractivité pour le trafic de transit.

Gestion des déchets : il est rappelé que les déchets privés ne doivent pas être déposés dans les poubelles publiques, mais dans les sacs blancs taxés. Des contrôles seront renforcés afin de limiter les abus constatés.

Pompiers : le SDIS Etraz-Région (service de défense incendie et de secours) est actuellement à la recherche de volontaires.

STEP intercommunale : le dossier est en évolution et fera l'objet de nouvelles communications ultérieures.

M. Patrick Guex – Municipal, écoles, cohésion sociale, église et culte

Abri de protection civile (PC) : a fait l'objet d'un contrôle complet. Celui-ci comprenait notamment un contrôle IBT (indice biologique de la tranquillité) ainsi qu'un contrôle de l'installation électrique. Quelques corrections ont été nécessaires, mais celles-ci ont été réalisées. L'abri PC public est désormais entièrement conforme et validé par les services cantonaux compétents.

Transports publics : la mise en service des arrêts et de la desserte par bus est effective depuis le 14 décembre 2025. Cette amélioration permettra notamment aux jeunes de se rendre plus facilement aux camps et aux activités depuis le secteur de la gare. Les arrêts, la signalisation ainsi que l'intégration dans l'application CFF et les horaires seront opérationnels à cette date.

Réseau parascolaire : la commune a quitté le réseau AJEMA, lequel n'existe plus, plusieurs communes (Morges, Prévèrenges, Aubonne, etc...) ayant décidé de créer leur propre réseau.

La commune a rejoint le réseau ASSAGIE, dont elle est déjà membre pour les activités liées à l'accueil de jour.

La répartition est la suivante : les communes 39% - les parents 40,3% - la FAJE (la Fondation pour l'accueil de jour des enfants) 20,7%

Par rapport à 2024, une augmentation de 18% des heures prestées est constatée pour les communes, ce qui reflète une utilisation accrue des structures parascolaires par les enfants.

Pour l'année 2026, la participation financière de la commune s'élèvera à environ CHF 100'000.- de plus par rapport au réseau ASSAGIE, comme c'est également le cas pour les autres communes membres du réseau.

Horaire continu : a été accepté dans le cadre de la votation cantonale. Celui-ci ne pourra toutefois être appliqué qu'une fois les travaux en cours au niveau du Château achevés. Lorsque l'horaire continu sera en vigueur, les besoins en transports scolaires diminueront (un trajet aller-retour au lieu de plusieurs), mais les besoins en accueil et en restauration parascolaire augmenteront, les enfants restant sur place à midi.

7. Préavis no 7/2025 Budget 2026

M. Colin Compondu - Syndic : au 1^{er} janvier 2025, les communes sont passées au nouveau modèle comptable harmonisé MCH2, permettant une meilleure comparabilité financière entre communes.

Les budgets 2025 et 2026 : ont été établis selon le nouveau modèle financier, tandis que les comptes 2024 ont été convertis afin de permettre une comparaison avec les exercices ultérieurs. Cette phase de transition peut rendre la lecture des documents plus complexe. Une analyse approfondie des charges ainsi que la mise en œuvre de mesures de maîtrise budgétaire ont été réalisées. Compte tenu de la situation financière tendue de la Commune et du rendement insuffisant des affaires courantes, plusieurs postes ont été limités au strict nécessaire, notamment dans l'entretien des bâtiments et les frais de fonctionnement.

Personnel communal : les coûts globaux restent stables. Les variations observées résultent principalement de changements de personnel intervenus entre fin 2024 et début 2025, ainsi que de la fin d'un arrêt maladie ayant donné lieu à des indemnités d'assurance en 2024.

Projet de complexe sportif 4 saisons : patinoire de Morges, une proposition de la Commune à hauteur de CHF 19'000.- répartis sur cinq ans, soit CHF 3'800.- par année, montant intégré au budget 2026.

Réseau scolaire régional : une extension entraîne une augmentation des charges d'environ CHF 100'000.- par année, ce qui représente une charge importante pour la commune.

Voirie : l'acquisition d'un nouveau véhicule est prévue sous forme de leasing, avec une charge budgétaire de CHF 16'000.- en 2026, puis environ CHF 11'000.- par an durant cinq ans.

Aménagements cyclables : une participation de la commune à une étude cantonale sur l'axe Saint-Prex – Allaman est prévue au budget 2026, pour un montant de CHF 11'500.-.

Recettes fiscales : ont été estimées au même niveau que celles prévues pour 2025, aucune rentrée extraordinaire n'ayant été anticipée. Les montants liés à la péréquation et à la cohésion sociale intercommunale sont également reconduits sans variation significative. Le résultat du budget 2026 fait apparaître un excédent de charges de CHF 220'552.- contre CHF 293'000.- au budget 2025. L'exercice 2024 présentait pour sa part un excédent de recettes.

Taux d'imposition : est fixé à 65 points jusqu'en 2026. Ce niveau est insuffisant pour couvrir durablement les charges structurelles de la Commune. Une adaptation future

de la fiscalité sera vraisemblablement nécessaire, en particulier afin de faire face aux investissements à venir et au financement des infrastructures.

M. Charles Nappez – Commission des finances lit les conclusions du rapport de cette dernière et recommande :

- D'accepter le préavis n° 7/2025 – Budget 2026

Mme Dagmar Zahorova : des explications sont demandées concernant la comparaison des recettes des horodateurs entre le rapport de la commission et le budget.

M. Colin Compondu – Syndic : précise que les recettes des horodateurs proviennent tant du parking de la plage que de celui de la gare. Il rappelle que la présentation a été effectuée auprès de la commission des finances, les deux éléments ayant été traités séparément.

Mme Rose Raton : demande des éclaircissements à la page 6, sur le n° compte 79000.3132.00 honoraires et frais d'expertises.

M. Colin Compondu - Syndic : ce sont les honoraires de CHF 15'400.- pour les archives de l'administration communale.

Les revenus sont les suivants : CHF 60'000.- provenant des horodateurs et CHF 14'000.- issus des macarons, soit un total de CHF 74'000.- de recettes.

M. François Pomport : demande des précisions sur la nature des revenus de l'administration générale et plus particulièrement sur le montant de CHF 185'000.- intitulé autres imputations internes, lequel correspond à une répartition de charges entre différentes catégories.

M. Colin Compondu - Syndic : précise que le poste concerné ne correspond pas à un revenu réel, mais à une écriture de répartition interne des charges. Les salaires constituent des charges, lesquelles sont ventilées entre les différents services concernés (administration, voirie, parcs, domaines, etc.) Certaines charges initialement imputées à l'administration générale sont ainsi réaffectées à d'autres postes, ce qui a pour effet de réduire les charges du poste administration générale et d'augmenter celles des services concernés. Il s'agit donc d'une répartition comptable des charges salariales entre les différents services, et non d'un revenu au sens strict.

M. François Pomport : trouve que ce n'est pas très clair.

Mme Dagmar Zahorova : demande si les crédits relatifs aux aménagements sont prévus et inscrits dans le budget, notamment en ce qui concerne les voies d'accès, les parkings et les cheminements, tels qu'évoqués dans le cadre de la mise à d'enquête relative au restaurant du Chasseur et aux liaisons vers la forêt et le cimetière.

M. Jacques Cauderay - Municipal : il est indiqué que l'avancement du projet connaît certaines contraintes et que des réflexions sont en cours, notamment concernant les aménagements destinés à ralentir la circulation à l'entrée de la forêt. Les aménagements relatifs aux parkings et à la place de la Croix doivent être poursuivis.

Vote : Le préavis n° 7/2025 est accepté à la majorité, deux abstentions

8. Nomination d'un suppléant/e à la commission de recours

Les membres présents sont invités à se proposer pour faire partie de cette commission, afin de pouvoir compléter les objectifs ainsi que la composition des effectifs nécessaires à son bon fonctionnement.

M. Daniel Jaquet se porte volontaire pour assumer la fonction de suppléant, sous les applaudissements.

M. Olivier Rey : proposer d'étudier la possibilité d'installer, comme à Aubonne ou Féchy des dispositifs de limitation de vitesse. Ces panneaux permettraient notamment d'inciter les conducteurs à réduire la vitesse et d'alerter les automobilistes circulant en sens inverse, ceci grâce à un affichage lumineux clignotant.

M. Frédéric Baumartner - Président : précise que la commune de Féchy a acheté deux panneaux de ce type.

M. Jacques Cauderay - Municipal : il y a des problématiques liées à la vitesse excessive spécialement à la Petite Rue et la Route du Signal. La mise en place de dispositifs pédagogiques d'affichage et d'enregistrement des vitesses a été évoquée afin de disposer de données objectives sur les dépassements constatés et d'évaluer l'efficacité des mesures prises. L'intervention du canton se fait par étapes, réductions de l'attractivité de la rue, phase de contrôles, si nécessaire, mise en œuvre de mesures complémentaires. A ce stade, un renforcement de la signalisation est prévu, ainsi qu'une phase de contrôles étendue aux secteurs environnants de la région de Morges afin d'évaluer l'impact des mesures mise en place.

M. François Theinz : demande si des défibrillateurs sont actuellement à disposition au sein du village, ce type d'équipement étant de plus en plus présent dans de nombreuses communes.

Mme Evelyne Erb – Vice-Syndique : indique que plusieurs offres ont déjà reçues à ce sujet. L'installation de défibrillateurs est envisagée à la plage, un à l'abri de l'église et éventuellement un à la gare. Concernant ce dernier emplacement, aucun projet n'est prévu à ce stade en raison des projets en cours sur le site. Une installation au niveau des sanitaires de la plage ainsi qu'au centre du village est à l'étude, plusieurs propositions ayant été reçues de manière récurrente.

M. Patrick Guex – Municipal : a relevé qu'à l'entrée du village, au secteur des Grangettes, une décoration festive a été mise en place. Des remerciements sont adressés à M. Raoul Carapinha et M. Jean-David Piguet, qui ont accepté de relever le défi de décorer le sapin communal. Cette initiative contribue à créer une ambiance conviviale et festive au sein du village.

Mme Rose Raton : demande si les conduites sous voie sont déjà installées le long de la route cantonale.

M. Jacques Cauderay – Municipal : des travaux d'enfouissement des lignes électriques ont été réalisés à la route du Signal, incluant le secteur de la plage. Une ligne supplémentaire a également été posée. Parallèlement, un projet d'enfouissement des lignes électriques est prévu au niveau du chemin de l'Armary sur la route de la plage. Sur ce tronçon, le SIDERE (service intercommunal de distribution d'eau potable de Rolle et environs) s'est associé aux travaux afin de remplacer la conduite en éternit enterrée déjà existante et ainsi un autre remplacement de conduite entre la route de la plage et du domaine de Verez, avec un passage sous la route suisse. Les travaux ont été réalisés par la SEFA (société électrique des forces de l'Aubonne) et le SIDERE.

M. François Pomport : souhaite obtenir des informations concernant le déploiement du réseau de fibre optique dans la commune. Il relève que, malgré les discussions antérieures, aucun avancement n'a été constaté à ce jour, alors que certaines communes voisines disposent déjà de ce service.

M. Jacques Cauderay - Municipal : il est indiqué que le projet initial rencontre des changements et que la commune n'en est pas maître. Un contact avec Swisscom avait été pris, mais le projet a été interrompu faute de connexion internet, entraînant le retrait de l'opération.

M. Olivier Croutaz : répond à M. Jacques Cauderay et rappelle que la fibre optique Swisscom est déjà présente dans le village, elle passe dans la Grande Rue.

M. Jacques Cauderay - Municipal : rappelle que la fibre optique jusqu'aux logements dépend des prestataires privés et que sa mise en service pourrait prendre plusieurs années dans certaines zones, notamment au chemin du Signal.

M. Denis Scherz : indique qu'un accord a été conclu avec Swisscom pour le prolongement du réseau dans la zone de passage chez M. Jacques Cauderay. Les travaux ont été réalisés conformément à cet accord, donnant des résultats satisfaisants.

M. Colin Compondu - Syndic : rappelle que le président actuel cessera ses fonctions en juin et que des élections auront lieu pour l'exécutif. Bien que tous les membres actuels se représentent, il est souligné que toute personne intéressée à se présenter à la municipalité est invitée à se manifester.

M. Frédéric Baumgartner - Président : remercie les membres pour le travail accompli cette année, en particulier au sein de la commission des règlements qui a étudié d'importants dossiers pour soumettre ses propositions au conseil. Il adresse ses vœux de bonne année et de joyeuses fêtes à tous les membres.

9. Propositions individuelles et divers

Aucune proposition n'a été signalée.

La parole n'étant plus demandée, l'ordre du jour épuisé, le Président clôt la séance, annonce la date de la prochaine séance, le 16 mars 2026 à 19h00 à la Grand École, puis invite l'Assemblée à une agape.

Séance levée à 19h40

Prochaine séance le 16 mars 2026

  

Le Président

La secrétaire

Frédéric Baumgartner

Christine Kläy

